

LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE PARIS FACE À L'ESPACE COLONIAL (1761-1793)

Introduction

« L'éloge d'une Nation n'est dignement écrit que sur les champs par le fer du Laboureur ». En s'adressant ainsi à l'auditoire de la séance publique du 28 décembre 1789, le Secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture ne cédait pas seulement à la tentation de l'éloquence, il résumait très exactement l'esprit du temps, et celui de cette institution née dans l'enthousiasme d'une certaine idée du progrès.

L'agriculture, l'historiographie l'a suffisamment souligné, est de fait la grande affaire du second XVIII^e siècle ; et il n'est que de citer aujourd'hui le nom des Anglais Jethro Tull et Arthur Young, ou des Français Duhamel du Monceau et Parmentier, pour voir prospérer les prairies artificielles et se multiplier les champs de pommes de terre.

La Société d'agriculture de Paris est la fille naturelle de cet enthousiasme intellectuel stimulant – de cette *agromanie* dénoncée en son temps par Desplaces –, et d'une sociabilité scientifique et mondaine sur laquelle on n'insistera jamais assez : réunis par les mêmes préoccupations, par le même désir de voir les campagnes françaises prospérer, des hommes partageaient leurs

expériences et leurs idées investissant sans compter leur peine, voire leur argent, dans cette marche sincère au progrès – quitte, à l’occasion, à flatter ouvertement leur *ego* ou celui de leurs collègues.

Pourtant, agromanie naïve et sociabilité distinguée ne sauraient à elles seules résumer l’histoire de la Société royale d’agriculture de Paris, et nous nous attacherons à rappeler combien les efforts sincères déployés par ces spécialistes ont pu porter leurs fruits, notamment dans le combat contre les fameuses « routines » paysannes, si souvent dénoncées dans les textes imprimés et les discours publics : car c’est sur ce terrain, justement, que la question coloniale se révèle tout d’abord.

Le regard que porte une telle institution sur l’espace colonial français mérite en effet d’être analysé. L’irruption massive dans ses *Mémoires d’agriculture* trimestriels de 1788 et 1789, de sujets aussi spécifiques que la conservation des bananes aux Antilles ou la description des différentes espèces de coton cultivées à la Guadeloupe, invite à la réflexion : pourquoi, comment, et dans quelle mesure, l’espace colonial s’inscrit-il à cette époque dans la culture et le champ de réflexion des acteurs de cette Société ? Doit-on y voir un simple avatar de la *curiosité universelle* dont ces agronomes et hommes éclairés se réclament continûment, les colonies n’étant envisagées que comme une source de nouveauté pour le développement agricole du territoire français ? ou peut-on, comme un certain nombre d’éléments y appellent, analyser ce phénomène comme l’expression, parmi d’autres, d’un lent processus d’assimilation de l’espace colonial à l’identité de la France, favorisé par le dynamisme de certains individus et réseaux d’influences ?

I. Des campagnes de Paris aux pâturages de Saint-Domingue : ouverture sur le monde de la Société royale d’agriculture de la Généralité de Paris

Paradoxalement, l’existence de la Société royale d’agriculture de la Généralité de Paris, après un court moment d’enthousiasme, commença par une longue agonie. Née en 1761, dans le mouvement général qui vit la fondation de sociétés similaires dans la plupart des provinces du royaume, elle ne brilla guère par son activité. Ce n’est qu’à partir de 1785 que, sous l’impulsion de l’Intendant de Paris, elle gagna ses lettres de noblesse pour devenir en 1788

la *Société royale d'agriculture*, à vocation nationale, résolument ouverte sur les horizons les plus lointains.

1, *Une société régionale repliée sur elle-même (1761-1784)*

Dans l'esprit du gouvernement, les sociétés d'agriculture avaient pour vocation d'améliorer la production des campagnes dans toutes les provinces du royaume, en collectant et en diffusant un savoir agricole fondé sur l'expérience et la pratique. Sous leur autorité, l'attribution de prix, la publication de mémoires à bon marché ou gratuits, et la distribution de graines accompagnées d'instructions, devaient favoriser l'innovation, participant de la lutte contre les *routines* rurales vigoureusement dénoncées par les tenants de la *Nouvelle agriculture*. L'idée s'inscrivait d'ailleurs plus largement dans un mouvement européen qui était à l'origine d'un certain nombre de sociétés savantes animées de la même flamme, de Florence à Saint-Petersbourg, en passant par Berne ou Dublin.

Fondée en 1761, la Société royale d'agriculture de la Généralité de Paris ne fut pas la première à voir le jour en France, devancée notamment, par celle des États de Bretagne, née en 1757. Entre 1761 et 1762, le Contrôleur général Bertin suscita la création de treize autres Sociétés d'agriculture dans toutes les provinces du royaume. De Rouen à Montauban, de La Rochelle à Alençon, elles firent preuve sur le terrain d'une activité très inégale. On s'accorde généralement à leur reconnaître le mérite d'avoir existé, dans un environnement encore très archaïque ; d'avoir porté la bonne parole de la science et du progrès en des terres de mission encore largement sclérosées, hermétiques à l'idée même de changement, empêtrées dans des structures sociales et foncières contraignantes. Mais si l'on assista à quelques honnêtes réussites du côté de Tours, Lyon ou Limoges, force est de reconnaître un assouplissement assez général de ces institutions nouvelles. ⁽¹⁾

Malgré la présence dans ses rangs, dès les premiers temps, d'hommes de culture et de valeur (Bertin, Trudaine, Turbilly, Buffon ou encore Duhamel du Monceau ⁽²⁾), la Société de Paris, n'échappa pas à ce constat. Après l'enthousiasme des débuts marqués par la publication d'un volume de mémoires dès 1761, elle périclita rapidement, délaissée par le pouvoir. Faute d'argent, elle suspendit rapidement ses séances régulières, et ne se réunit guère plus que pour élire de nouveaux membres. ⁽³⁾

Naturellement, les énormes lacunes archivistiques peuvent déformer notre impression (l'essentiel des archives ayant été noyé lors des inondations parisiennes de 1910)⁽⁴⁾, mais d'une manière constante, les archives externes et les sources imprimées ne semblent pas reconnaître dans cette société une pure incarnation du progrès en marche. Le jugement des contemporains était d'ailleurs formel⁽⁵⁾, et le Secrétaire perpétuel lui-même, en 1785, ne pouvait que constater publiquement cette longue langueur qui, après des débuts encourageants, avait saisi la Société.⁽⁶⁾

Le silence de la Société d'agriculture de Paris sur le sujet des colonies n'est donc pas, dans ces conditions, très surprenant : rien dans les archives ni dans les sources imprimées ne nous permet de déceler la moindre velléité d'enquête sur les ressources agricoles des colonies, sur la production d'épices ou de plantes coloniales susceptibles d'être acclimatées en France, ni la moindre tentative pour entrer en contact avec l'une de ces quatre chambres d'agriculture créées à la même époque aux Antilles, et sur lesquelles nous reviendrons.

Certes, l'absence des registres manuscrits et des comptes rendus de séances nous interdit de trancher de manière définitive. Cependant, tout porte à croire que l'espace colonial n'était pas alors perçu comme un espace utile pour les campagnes d'Île de France. De toute évidence, pour tous les agronomes des années 1760 et 1770, l'urgence était ailleurs, et sans doute prévalait le sentiment que l'agriculture coloniale était suffisamment prospère pour ne pas être considérée comme une priorité : les débats sur la libre circulation du grain, sur les prairies artificielles, sur la qualité des labours, mobilisaient en métropole toutes les énergies.

Force est de reconnaître d'ailleurs, que d'une manière générale, le regard que la Société d'agriculture de Paris portait sur le monde au cours de ce premier quart de siècle d'existence, semblait ne pas porter au-delà de Londres, sinon de Beauvais. Aussi le changement qui s'amorça à partir des années 1784-1785, et qui transforma radicalement cette institution en élargissant progressivement son horizon, mérite-t-il de retenir toute notre attention.

2. Renouveau et centralisation : le tournant de 1785 et les statuts de 1788

À partir de l'été 1785, la Société amorça la publication trimestrielle d'un compte rendu des séances, accompagné d'un choix de mémoires : publiés sans interruption pendant près de 7 ans, jusqu'à l'automne 1791 (exceptée la livraison de l'automne 1790), les *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique* composent une collection de 25 volumes in-octavo de 160 à 280 pages chacun, soit un total de 5 263 pages, dont 4 648 pages consacrées exclusivement à la publication de discours et mémoires. En outre, animée d'une nouvelle énergie, la Société royale d'agriculture de Paris multiplia à partir de cette date les distributions gratuites ou à bas prix, de graines et de jeunes plants accompagnés de mémoires explicatifs : ainsi fit-elle en 1785 pour les *turneps* (navets) et le *Blé de Turquie* (maïs). ⁽⁷⁾

À l'origine de ce renouveau, se trouvait l'intendant de Paris Bertier de Sauvigny qui avait jugé utile de revitaliser cette institution endormie en lui assurant notamment un financement à hauteur de ses besoins. Le dynamisme de certains membres, et notamment du brillant Secrétaire perpétuel Broussonnet, permit à la Société de relever le défi. ⁽⁸⁾

En 1784 déjà, un certain nombre de mémoires avaient commencé à circuler, préconisant la transformation de cette docte assemblée agonisante en une société plus forte, mieux organisée, mieux soutenue par les finances publiques, dont le rôle centralisateur serait essentiel. On appréciait les potentialités d'une telle organisation centrale du progrès agricole, qui stimulerait les sociétés provinciales en organisant leur effort, collecterait et redistribuerait avec sagesse et efficacité les fruits d'un savoir agricole en perpétuelle évolution. ⁽⁹⁾ Les besoins d'une modernisation, d'une diversification et d'un accroissement de productivité de l'agriculture étaient grands, et urgents. L'agriculture redevenait une affaire d'État. La capitale devait montrer l'exemple et reprendre en main les rênes du progrès agricole.

Pourtant, de 1785 à 1788, la Société royale d'agriculture de la Généralité de Paris resta officiellement une société d'agriculture comme les autres, et il fallut attendre le règlement de 1788 pour lui donner officiellement une situation centrale, que la publication régulière de mémoires, et l'extension progressive de son réseau d'associés et de correspondants officiels (104 en 1788 ⁽¹⁰⁾) lui accordait *de facto*.

Le préambule de ce règlement du 30 mai 1788 précisait les ambitions du gouvernement : « Sa Majesté a vu avec satisfaction tout le bien que cette réunion intéressante de Cultivateurs éclairés, de savants utiles & de riches propriétaires, avait déjà opéré & devait produire encore pour améliorer les divers genres de culture, en perfectionner les procédés, répandre partout l'instruction & l'exemple (...); en conséquence, Sa Majesté (...) a jugé à propos d'en former le centre commun & le lien de correspondance des différentes Sociétés d'agriculture du Royaume, & de procurer à cet établissement le développement, la stabilité, & enfin les moyens nécessaires pour en accroître l'utilité & en assurer les succès. »⁽¹¹⁾

La grande institution de centralisation du savoir agricole voyait enfin le jour, devenant le « lien de correspondance des différentes sociétés d'agriculture du Royaume »; et de fait ce nouveau règlement obligeait explicitement les sociétés provinciales à correspondre avec la Société de Paris, à l'informer de toutes les communications et ordres du jour de leurs séances.

3. De nouveaux horizons

Surtout, il consacrait dans les textes l'ouverture sur l'extérieur de la Société, non seulement en se réjouissant ouvertement des relations entretenues avec des « Savans étrangers », mais aussi en prescrivant dès l'article II l'élection de « quarante associés étrangers, choisis hors du royaume », aux côtés des quarante associés ordinaires; et ce même article d'ajouter : « La Société pourra en outre se choisir, indépendamment de ses relations avec les diverses Sociétés d'agriculture des provinces, cent vingt correspondants regnicoles, des Correspondants étrangers, en tel nombre qu'elle jugera convenable ».

De fait, le premier tableau de la Société renouvelée, en 1788, révèle déjà une liste de 23 « Associés étrangers ». Parmi une dizaine de Germaniques et de Scandinaves, quelques Slaves, Anglais ou Méditerranéens, on relève des noms aussi prestigieux que ceux du franco-américain Saint-Jean de Crève-cœur, ou des Britanniques Arthur Young et Joseph Banks. À cette liste, il convient d'ajouter 23 autres noms, composant les rangs des « Correspondants étrangers » recrutés essentiellement en Europe, mais également en des terres plus lointaines, à l'exemple de ce Ferreira da Camara, au Brésil.⁽¹²⁾

Dès le premier volume des *Trimestres*, à l'été 1785, le discours sur une nécessaire correspondance de la Compagnie avec des habitants ou des

voyageurs de toutes les parties du monde habité était très clair : « Ainsi, rappelait Broussonnet, en recueillant toutes les découvertes relatives à l'Agriculture, [la Société d'agriculture] pourra travailler plus efficacement à ses progrès dans la Généralité, & faire connaître aux Laboureurs des environs de Paris, des procédés qu'ils ignoraient, ou les engager à répéter ceux que des épreuves mal faites leur auraient pu faire abandonner ». ⁽¹³⁾ Fort logiquement, à partir de 1788, la nouvelle dimension nationale prise par la société royale ne fit que justifier cette approche, en étendant le bénéfice des retombées à la France entière, et non plus seulement à la généralité de Paris.

Dans ce contexte, le monde colonial (réduit depuis les immenses pertes de 1763 aux Antilles ⁽¹⁴⁾, aux îles de France et de Bourbon ⁽¹⁵⁾, de Saint-Pierre et Miquelon, et à quelques comptoirs en Inde et en Afrique) était appelé à occuper une place de choix dans les publications trimestrielles de la Société royale d'agriculture. Cette mise en lumière de l'espace colonial sur l'une des scènes les plus en vue de l'agronomie française fut particulièrement éclatante entre 1788 et 1789.

Si dans les douze premiers volumes des *Trimestres* (de l'été 1785 au printemps 1788), on relève déjà une dizaine de contributions nourries d'allusions plus ou moins directes aux cultures coloniales (acclimatation de plantes en France, riz de l'Île de France – Île Maurice – ou pâturages de Saint-Domingue plantés d'*herbe de Guinée*...) ce regard sur les colonies se précisa avec une étonnante vigueur à partir de 1788.

Dans le recueil d'automne de cette année-là, quatre mémoires sur neuf concernaient des sujets spécifiquement coloniaux : conservation des bananes et fécule des ignames aux Antilles, naturalisation de divers épices en Guyane, variétés de cotonniers cultivés à la Guadeloupe, et coton Sainte-Marthe de Saint-Domingue. À cela s'ajoutait un rapport de six pages sur l'un de ces mémoires ; soit au total 49 pages sur 212, soit près de 25 % du volume de ce trimestre. En outre, lors de la séance publique du 28 novembre 1788, furent attribués deux prix concernant l'agriculture coloniale, et sur lesquels nous reviendrons. ⁽¹⁶⁾ Le contraste avec les trois années précédentes, et *a fortiori* avec le quart de siècle antérieur, était saisissant.

La préoccupation coloniale faisait donc brusquement son entrée sur le terrain des agronomes, au moment même où la Société accédait à une dimension nationale. Cette formidable inflation de mémoires, et cette curiosité aussi vive que soudaine pour l'espace colonial largement confirmée l'an-

née suivante (les mémoires coloniaux représentant pour les trois premiers trimestres de 1789 un volume de 175 pages) ne peuvent manquer de retenir l'attention.

De mieux en mieux informé des spécificités et des potentialités de cette agriculture si différente, le discours colonial de la Société royale d'agriculture, tel que l'on peut le percevoir à travers la lecture des *Trimestres*, relève d'une dialectique intéressante entre les particularismes locaux et leur assimilation progressive à l'univers culturel des agronomes, botanistes et agriculteurs français. Se dessinent alors les contours d'un espace colonial à la fois pittoresque et vital, lointain et proche, exotique et familier.

II. L'intégration des colonies au champ du savoir agronomique français

Les sujets coloniaux abordés dans les *Trimestres* sont nombreux, et d'une extrême variété : techniques culturelles, procédés de conservation ou de transformation, acclimatation de plantes en France ou dans les colonies, ou même recettes culinaires pour l'accommodation de telle ou telle production coloniale... Les points de vue se croisent, et se complètent.

1. L'acclimatation en métropole des productions coloniales

La question de l'acclimatation de végétaux étrangers sur le sol français est une constante du discours de la Société royale d'agriculture de Paris tout au long de la période, représentant sur l'ensemble des sept années de publication (1785-1791) 6,5 % du volume total des *Trimestres*. Le poids de cette question n'est donc pas négligeable, et témoigne à cet égard d'un véritable intérêt de la Société. ⁽¹⁷⁾

De fait, l'enrichissement du patrimoine agricole du territoire national préoccupait grandement les agronomes de la fin du XVIII^e siècle : les mémoires sur les méthodes et les moyens à employer pour l'acclimatation de plantes tropicales se multipliaient, passionnant en particulier de nombreux propriétaires de parcs et de bois. ⁽¹⁸⁾ Les responsables du Jardin du Roi à Paris se trouvaient tout naturellement au cœur de cette ambition, à la croisée des chemins entre *science pure* (classification, description et analyse des espèces nouvelles, étude de leur comportement sur le sol français) et *science appli-*

quée, concentrée sur l'acclimatation à des fins agricoles. D'ailleurs, la présence dans les rangs de la Société de membres éminents de cette institution – et notamment de son jardinier en chef André Thouin ⁽¹⁹⁾ – peut expliquer pour une part la permanence de ce thème dans les pages des *Trimestres*, et la solidité de ses développements.

La Société royale d'agriculture proposa un certain nombre de prix et de récompenses sur ce thème. Ainsi en 1787 fut mis au concours un prix de 600 livres sur les procédures d'acclimatation, qui ne fut cependant jamais attribué, les mémoires envoyés étant jugés trop théoriques. ⁽²⁰⁾ De même fut proposée en 1789 une médaille d'or d'une valeur de 300 livres « à la personne qui aura cultivé en France le plus grand nombre de pieds de cotonniers, non au-dessous de mille » ⁽²¹⁾. En 1798 (an VII), l'abbé Lefebvre rappelait dans son *Compte rendu à la Société d'agriculture de Paris*, la liste des 44 propositions de médailles faites vers 1790 pour l'acclimatation en grand de divers arbres étrangers. ⁽²²⁾ Et en 1788 déjà, nous l'évoquions, l'évêque d'Apt Éon de Cely avait été récompensé lors d'une séance publique pour avoir été le premier à cultiver « en France & en pleine terre, le Gouyavier (*Psidium Goyava*, L.) & l'arbre de Suif (*Croton Sebiserum*) (...) enrichissant ainsi les Provinces méridionales d'un fruit nouveau & d'un arbre utile pour les Arts ». ⁽²³⁾

Naturellement, une distinction artificielle entre plantes exotiques et plantes strictement coloniales ne se justifie pas : le coton, pas plus que la goyave, la canne à sucre ou la patate, ne peuvent être considérés comme des plantes spécifiques aux seules colonies.

Pourtant, au sein de la liste d'une vingtaine de titres relevés dans les 25 volumes des *Trimestres* sur la question de l'acclimatation de végétaux étrangers en France, deux mémoires relèvent très clairement et très exclusivement de l'espace colonial français : celui de Moreau de Saint-Méry sur l'acclimatation de la patate antillaise en France, et celui de Duchemin de l'Étang sur l'herbe de Guinée exploitée avec succès aux Antilles britanniques et, depuis peu, dans les Antilles françaises.

D'une part, parce que leurs auteurs furent intimement liés à cet espace : Duchemin de l'Étang était médecin à Saint-Domingue, et Moreau de Saint-Méry, illustre colon de cette même île et originaire de la Martinique, avait passé près de trente années sous le ciel des colonies. D'autre part, parce que leur propos se dessinait dans une logique particulière, révélant une nou-

velle affirmation du fait que les colonies pouvaient être légitimement appelées à jouer un rôle privilégié dans l'enrichissement du patrimoine agricole de la métropole: de fait, les échos en provenance de ces possessions lointaines étaient par nature plus précis, davantage appuyés sur la pratique et l'expérience, plus dignes de foi, enfin, que ceux parvenant d'autres points de la planète sur le seul témoignage de voyageurs.

Ce discours s'inscrivait d'ailleurs plus largement au sein d'un vaste projet intégrant les colonies à leur métropole, notamment sur la question de l'acclimatation des épices: dans le cadre d'un réseau revivifié de jardins botaniques coloniaux, prit son essor dans les années 1780-1790 une véritable politique agricole coloniale organisée depuis la France, que la Société royale d'agriculture entendait bien animer et soutenir, en écho aux efforts du Jardin du Roi.

2. La Société royale d'agriculture et les jardins coloniaux d'acclimatation

Les jardins d'acclimatation dans les colonies françaises étaient peu nombreux, mais savaient se montrer très actifs dès lors que des jardiniers suffisamment capables y étaient nommés et que les administrateurs locaux soutenaient leurs travaux: et depuis le début des années 1780, de l'Île de France à la Guyane, en passant par Saint-Domingue, circulaient de véritables jardins flottants, tissant de nombreux liens entre les divers espaces coloniaux.⁽²⁴⁾ Sur la question des jardins d'acclimatation coloniaux et des transports de plantes rares d'une colonie à l'autre, on ne relève que deux mémoires dans les *Trimestres*.

Le premier, publié à l'automne 1788 sous le nom de Lescallier, administrateur de la Guyane française, concernait «les épiceries de l'Inde naturalisées dans la Guiane»: canneliers, muscadiers, giroffiers et autres arbres ou arbustes exotiques, pour la plupart importés de l'Île de France⁽²⁵⁾.

Le second, en 1791, était un mémoire plus technique sur «la préparation des envois de plantes & d'arbres des Indes Orientales pour l'Amérique», rédigé par le botaniste Hypolite Nectoux, familier de la Guyane et directeur du jardin botanique de Saint-Domingue depuis 1788.⁽²⁶⁾ Dans ce mémoire, le naturaliste s'appliquait avec une grande rigueur et une expérience certaine, à tirer les enseignements des précédents transports de plants et de graines dans l'espace colonial, pour finalement proposer des conseils et une

série de réalisations – notamment une caisse de conditionnement très perfectionnée – propres à améliorer à l’avenir de telles opérations.

Le poids très faible des mémoires traitant de cette question dans les *Trimestres* (deux mémoires, pour un total de 24 pages, soit 0,5 % du volume total des mémoires entre 1785 et 1791) ne rend cependant pas bien compte, nous semble-t-il, de l’importance du sujet dans l’esprit des agronomes de la Société : à côté des deux mémoires de Lescallier et de Nectoux, il convient en effet de considérer quelques éléments complémentaires qui témoignent plus clairement du rôle qu’entendait jouer dans cette affaire la Société royale d’Agriculture.

Un rôle d’encouragement, avant tout, par le recours à diverses récompenses – pratique, comme on l’a vu, très fréquente dans l’histoire de la Société royale d’agriculture : ainsi fut-il offert lors de la séance publique du 28 novembre 1788, une médaille d’or au botaniste Céré, « correspondant de la Société & intendant au Jardin du Roi à l’isle de France », pour avoir cultivé « avec autant de soin que de persévérance » diverses plantes qui, avant les différents voyages de Poivre aux Moluques et ailleurs, faisaient la fierté exclusive des Hollandais : « le Giroflier, le Cannelier, le Muscadier & plusieurs autres Arbres utiles ». Bref, Céré était décoré pour « avoir enrichi les colonies françaises d’un grand nombre d’arbres fruitiers & de plantes précieuses pour l’Agriculture et le Commerce. »⁽²⁷⁾ Agriculture et commerce : les deux mamelles, en somme, de l’économie française du xviii^e siècle. La Société royale d’agriculture s’ouvrait *de facto* à des horizons plus lointains, et ses objectifs dépassaient clairement des ambitions longtemps réduites à la seule prospérité des campagnes parisiennes.

Cette récompense trouvait d’ailleurs plus qu’un écho dans celle qui fut décernée dès l’année suivante, au cours de la séance publique du 28 décembre 1789, au jardinier-botaniste Joseph Martin (élève du Jardin du Roi) qui reçut lui aussi une médaille d’or, « pour avoir transporté d’Europe, & déposé dans le Jardin colonial de l’Isle de France, une collection d’arbres fruitiers & de plantes économiques, ainsi qu’une grande quantité de graines utiles ». Mais aussi pour « avoir transporté de l’Isle de France, dans nos Colonies des Antilles, les arbres à épices & l’arbre à pain » ; pour « avoir rapporté de ces différents pays une collection de plantes, d’arbres vivans & de graines, la plus considérable qui ait encore été apportée en France » ; et enfin pour « être parvenu, au moyen d’une grande activité, par des soins assidus & des procédés nouveaux, à enrichir le Jardin de la Nation, & les deux mondes, de

végétaux précieux, dont la multiplication peut contribuer aux richesses de l'État et au Bonheur de l'humanité »⁽²⁸⁾.

Ainsi cet éloge de Martin, complété par celui qu'en fit Lamoignon de Malesherbes en 1790⁽²⁹⁾, brossait le portrait d'une agriculture coloniale articulée autour d'un réseau de jardins coloniaux et de bonnes volontés attachées à favoriser la richesse de l'État, au sens large.

Et de fait, les objectifs de la Société d'agriculture avaient, à cette date, résolument dépassé l'horizon borné des plaines du Bassin parisien, pour embrasser l'agriculture française comme un tout, comme un ensemble cohérent aux lointaines ramifications tropicales, dont la prospérité devait soutenir celle de tout le royaume. Cette vision du monde plus conquérante, et cette conception large de l'espace agricole français s'exprimaient parfaitement à travers un certain nombre de mémoires qui, consacrés à des cultures très spécifiquement coloniales, témoignaient d'un monde différent, exotique, tout en s'évertuant à en réduire l'altérité.

3. Exotisme agricole et intégration culturelle

Les années 1788 et 1789 virent dans les *Trimestres* de la Société royale d'agriculture la publication d'une dizaine de mémoires strictement coloniaux, signés par des habitants de l'espace colonial, consacrés à des productions locales, mais sans la moindre allusion à une quelconque acclimatation en France.

À l'automne 1788, le colon guadeloupéen De Badier en publia un sur les « différentes espèces de cotonniers cultivées à la Guadeloupe », et un autre sur « la conservation des Bananes & sur la manière d'extraire la féculé des ignames ». Moreau de Saint-Méry en signa également deux : un, à l'automne 1788, sur le « Coton Sainte-Marthe » cultivé à Saint-Domingue, suivi d'un rapport des membres de la Société ; et un autre au printemps 1789, sur les « Animaux utiles aux Colonies françaises, considérés dans leur rapport avec l'Économie rurale & domestique de ces mêmes Colonies », s'attardant sur le dressage des chevaux, les différents usages du mulet, etc. Dans le même *Trimestre* du printemps 1789, l'administrateur de la Guyane, Lescallier, brossait en 15 pages un portrait général de l'agriculture de cette colonie et de ses potentialités, tandis que le docteur Cassan, médecin du roi à Sainte-Lucie, présentait une démarche similaire en 50 pages pour son île. L'objectif de ces

mémoires semble avoir été essentiellement de proposer une sorte de bilan, de tableau de l'agriculture coloniale. Dans le même esprit, le botaniste Céré avait proposé dans le volume de l'été 1786 une douzaine de pages sur la culture du riz à l'île de France, décrivant les différentes espèces de riz, les techniques et les contraintes de cette culture, les potentialités de son expansion. ⁽³⁰⁾

D'autres mémoires exposaient en détail certaines productions locales : l'accommodation des bananes séchées pour la nourriture des esclaves, la recette du vin de canne, ou encore celle du vin d'orange dûment accompagnée d'une dégustation en séance, témoignent peut-être, d'ailleurs, d'une certaine propension à l'exotisme. Et que dire de cette quinzaine de pages, augmentées d'une planche gravée, décrivant « à titre de curiosité » les serrures en bois confectionnées par des esclaves antillais ? Ces différentes contributions, si intéressantes et si précises fussent-elles, pouvaient-elles trouver un écho chez le paysan français avide de conseils pratiques, auquel s'adressaient, en théorie, les publications de la Société royale d'agriculture ?

Les responsables de l'édition des *Trimestres* avaient-ils vu en cette irruption de l'agriculture coloniale dans le champ du savoir agronomique français, des occasions de confrontations fructueuses pouvant donner naissance dans les campagnes françaises à des innovations par association d'idée, à l'instar de ce M. Aviat qui, dans la *Feuille du Cultivateur* du 3 octobre 1792, préconisait de traiter les pommes de terre crues qui font « enfler les vaches », de la même manière que l'on procédait avec le manioc « dans les colonies des Antilles, au Brésil & dans les isles de France & de Bourbon », en les pressant pour en extraire le suc ⁽³¹⁾ ?

Ces mémoires s'adressaient-ils aux colons eux-mêmes, aux propriétaires d'habitations – souvent installés en métropole – et à travers eux aux contremaîtres et économes de plantations ? La présence presque constante de détails très techniques dans ces mémoires coloniaux, ou de précisions très complètes quant au coût de production de tel ou tel produit (ainsi Moreau de Saint-Méry estimant à 80 livres le bénéfice pour 100 livres ⁽³²⁾ d'investissement dans la confection de 40 bouteilles de vin d'orange), semble le confirmer.

Quoi qu'il en soit, ce discours colonial toujours sérieusement informé, s'appuyant tant sur les particularités de cette agriculture, que sur sa possible intégration au patrimoine écologique ou aux circuits économiques de la métropole, n'avait-il pas finalement pour effet de favoriser une plus grande

familiarité des agronomes français avec ces espaces lointains? Cette société savante en charge d'une mission nationale de centralisation du savoir agricole, ne participait-elle pas, *de facto*, à l'assimilation de l'agriculture coloniale – certes lointaine et spécifique mais indéniablement inscrite dans les limites territoriales de la domination française – à l'identité de l'espace agricole français?

Les recettes de vin tropical ou de bananes séchées ne seraient désormais plus pour surprendre le lecteur, et trouveraient, dans cette perspective, une place toute légitime dans les publications de la Société – au même titre en somme que ces précisions sur la préparation du confit et du foie gras en Languedoc que l'on trouvait dans le *Trimestre* du printemps 1791. ⁽³³⁾

Dès lors, il convient de déplacer notre réflexion sur un autre terrain, pour tenter de mettre en lumière les acteurs qui se trouvèrent à l'origine de ce processus, de cette irruption du savoir colonial sur la scène agronomique française de la fin des années 1780 : il s'agit en fait de plonger dans les coulisses de la Société royale d'agriculture, et d'aborder un territoire complexe, celui des individus et des pratiques, à la recherche des relations sociales et des rapports de force qui purent s'établir au sein de cette Société, autour de la question coloniale.

III. Réseaux et relais coloniaux de la Société royale d'agriculture

Mener une recherche quasi archéologique sur la construction d'un savoir colonial, la circulation de l'information et l'organisation de relations sociales autour de la Société royale d'agriculture de Paris n'est évidemment pas chose facile, *a fortiori* lorsque la plupart des sources manuscrites ont été détruites. Nous nous bornerons donc ici, par la force des choses, à tracer et à explorer certaines pistes, à construire des hypothèses, tout en nous résignant par avance à en constater pour l'instant la fatale insuffisance ; l'objectif étant ici de poser quelques jalons dans le cadre d'une recherche plus vaste qui ne peut progresser que par une accumulation d'indices perçus successivement depuis différents points d'observation. ⁽³⁴⁾

1. Les correspondants coloniaux de la Société royale d'agriculture

L'existence de correspondants actifs aux colonies ne doit pas nous surprendre. Les travaux de Jean Fouchard, ou plus récemment ceux de James E. Mc Clellan ⁽³⁵⁾ ont clairement montré qu'à la fin de l'Ancien Régime, Saint-Domingue fut le théâtre d'une vie culturelle et scientifique relativement importante : l'existence d'une presse dynamique, de loges maçonniques, de libraires ou de cabinets de lectures qui recevaient à la demande les journaux et les livres de France, d'Europe ou d'Amérique, favorisaient sans nul doute l'existence d'une honnête activité scientifique. Celle-ci fut particulièrement éclatante au Cap-Français – toutes proportions gardées – avec la création en 1784 du fameux *Cercle des Philadelphes*.

Cette société savante fondée par quelques citoyens éclairés, fut érigée officiellement en *Société royale des Sciences et des Arts* par des lettres patentes de mai 1789, devenant ainsi l'unique exemple d'académie coloniale que connut la France d'Ancien Régime ⁽³⁶⁾. Occupée d'arts et de lettres, mais surtout de sciences, elle avait eu dès son origine la prétention de centraliser l'ensemble des connaissances concernant Saint-Domingue, allant du climat aux sources thermales, de l'économie à la médecine, en passant naturellement par l'agriculture et l'agronomie ⁽³⁷⁾. L'activité intellectuelle du Cap Français devait alors être sensiblement comparable à celle d'une ville de province nantie d'une académie, à la nuance près d'un certain décalage chronologique. ⁽³⁸⁾

Par ailleurs, dans trois colonies antillaises avaient été créées en 1759 et 1763 quatre Chambres d'agriculture : une en Martinique, une autre en Guadeloupe et deux à Saint-Domingue (au Cap-Français et à Port-au-Prince) ⁽³⁹⁾. Ces institutions ne furent pas toujours aussi endormies que les contemporains le prétendaient, et Moreau de Saint-Méry insista plus d'une fois sur leur utilité ⁽⁴⁰⁾. De fait, les mémoires qui nous en restent aujourd'hui, portant sur le *mapou*, la *cochenille*, ou diverses innovations techniques et agricoles, attestent une activité sérieuse, rarement exploitée, cependant, par les administrateurs locaux ⁽⁴¹⁾.

Certes, aucune colonie française ne pouvait être comparée avec Saint-Domingue qui, en 1789, était la plus grande, la plus peuplée et la plus riche de toutes les possessions françaises. Néanmoins, dans la plupart de ces colonies, y compris dans les plus petites, on avait accès assez généralement à un choix important d'ouvrages et de journaux imprimés en France ou ailleurs.

Aux Îles de France ou de Bourbon, en Martinique, en Guadeloupe ou en Guyane, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un certain nombre d'individus étaient également attentifs aux échos scientifiques en provenance de France, à l'instar de ce Martet, colon martiniquais, profitant en 1785 de son passage en France pour se procurer « le mémoire de M. Parmentier sur le maïs ou blé d'Inde » publié par l'Académie de Bordeaux, afin de le faire connaître dans son île. ⁽⁴²⁾ D'ailleurs, l'Académie des Sciences et le Jardin du Roi reçurent tout au long du XVIII^e siècle de nombreuses contributions émanant de médecins, de religieux ou de botanistes établis dans les colonies ; et l'exemple d'un Cassan, médecin à Sainte-Lucie et néanmoins correspondant de plusieurs académies en France et à l'étranger ne fait que confirmer l'inscription des colonies dans les réseaux de l'Europe des Lumières. ⁽⁴³⁾

Ainsi, six correspondants coloniaux furent officiellement élus par la Société royale d'agriculture entre 1785 et 1791 : Lescallier (« Commissaire ordonnateur à Cayenne », en Guyane), Géré (« Directeur du Jardin du Roi à l'Île de France ») et Moreau de Saint-Méry (« Avocat au Conseil supérieur, au Cap français ») en 1787 ⁽⁴⁴⁾, De Badier (colon de Guadeloupe) en 1788 ⁽⁴⁵⁾ ; et enfin Nectoux (« Jardinier-Botaniste, au Port-au-Prince ») et Auvray (« Président de la Société des Sciences & Arts, au Cap Français ») en 1791 ⁽⁴⁶⁾.

À ces six correspondants officiels, il convient d'ajouter quatre collaborateurs qui signèrent chacun un mémoire dans les *Trimestres*, mais n'obtinrent pas le titre officiel de *Correspondant* : Duchemin de l'Étang (médecin à Saint-Domingue qui s'était illustré dans la colonie en fondant en 1775 une éphémère *Gazette de médecine et d'Hyppiatrique*) ⁽⁴⁷⁾, Cailleau (garde magasin du roi à l'île de France), Cassan (médecin à Sainte-Lucie) et Dutrône La Couture, médecin résidant à Paris.

On ne peut que remarquer la prééminence de la représentation antillaise : sur un total de neuf correspondants coloniaux, six étaient liés aux Antilles françaises, deux à l'Île de France, et un à la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, l'Inde et l'Afrique n'étant pas représentés. Quant au médecin parisien Dutrône La Couture, qui signa un mémoire sur la canne à sucre dans les *Trimestres*, il tirait son expérience d'un séjour fait à Saint-Domingue en 1784.

Parmi ces dix correspondants coloniaux, officiels ou non, un seul devint membre à part entière de la Compagnie, élu le 17 novembre 1791 : le polygraphe antillais Moreau de Saint-Méry. ⁽⁴⁸⁾

2. Moreau de Saint-Méry : un antillais à Paris

Méderic Louis Élie Moreau de Saint-Méry, indéniablement l'une des plus riches et des plus passionnantes figures du monde colonial de la fin du XVIII^e siècle, était né à la Martinique en 1750. Il avait fait ses études de droit à Paris entre 1769 et 1774 puis, après neuf ans passés aux Antilles, notamment à Saint-Domingue, était revenu dans la capitale en 1783 : son objectif était d'y achever un ouvrage déjà bien avancé, récapitulant la totalité des actes officiels de la législation de Saint-Domingue. Ce projet avait la faveur des colons, et lui attirait la bienveillance de l'administration : ainsi le ministre de la marine De Castries lui accorda-t-il une gratification de 6 000 livres, et souscrivit-il pour 100 exemplaires au nom du gouvernement. Surtout, il lui ouvrit les portes de toutes les archives de la marine et des colonies : entré dans la place, Moreau de Saint-Méry accumula une impressionnante somme de documents sur les colonies, et commença dès 1784 la publication des six gros volumes des *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, qui ne s'acheva qu'en 1790.⁽⁴⁹⁾

Rapidement, grâce à cette publication, Moreau de Saint-Méry fit figure à Paris de spécialiste incontestable des questions coloniales, gagnant l'oreille et l'estime des gouvernants sur toutes les questions d'administration ou de législation concernant cet espace – et au-delà.⁽⁵⁰⁾ Sans doute aussi son inscription dans un certain nombre de cercles savants, scientifiques, franc-maçons ou politiques de la capitale, lui donnait-elle, à la fin des années 1780, une réelle stature sociale qu'il sut mettre à profit pour servir la cause des colonies, si chère à son cœur. À ce titre il se place tout naturellement au cœur de notre analyse, comme étant l'un des relais essentiels entre les colonies et la Société royale d'agriculture de Paris.

En 1784, Moreau de Saint-Méry avait été appelé à remplir les fonctions de Président du *Musée de Paris*, fondé en 1780 par le philologue Antoine Court de Gébelin. La même année, il était devenu Secrétaire perpétuel du second *Musée de Paris*, fondé en 1781 par Pilâtre de Rozier sur les restes de la *Société apollonienne*, devenue en 1785 le *Lycée de Paris* : ces musées, qui avaient pour objet la diffusion des Lumières, prodiguaient un enseignement scientifique et littéraire de grande qualité, dispensé par des professeurs aussi illustres que Fourcroy, Condorcet, Monge ou La Harpe. En outre, Moreau de Saint-Méry entretenait une correspondance avec les *Musées* de Bordeaux et de Toulouse, mais également avec diverses académies, notam-

ment celles de Marseille et de Rouen, et même avec celle de Richemont, en Virginie.

Ses relations très étroites avec les différents *Musées*, émanations directes des idéaux et des structures maçonniques, soulignent assez son appartenance à la sociabilité franc-maçonne de la capitale dans les années 1780 : même s'il demeure quelques zones d'ombre et quelques contradictions, selon les sources, sur le détail de son parcours maçonnique avant 1789, il semble indéniable que Moreau de Saint-Méry fut tout au long de son existence un franc-maçon actif. En qualité d'ancien *Vénérable* de la Loge Saint-Jean de Jérusalem écossaise du Cap-Français, qu'il avait dirigée pendant quatre ans, il avait été député par celle-ci pour la représenter à Paris auprès du Grand-Orient de France. En outre, il semble qu'il fut membre de *Sainte-Sophie* de Paris, et sa situation de *Secrétaire perpétuel* du *Musée* de Pilâtre de Rozier peut laisser croire légitimement à des liens très étroits avec la *Loge des Neuf-sœurs*, dès cette époque. ⁽⁵¹⁾

Parfaitement intégré aux réseaux savants, mondains ou maçons de la capitale, Moreau de Saint-Méry se trouvait dans une situation idéale pour défendre la cause des colonies, et porter la bonne parole au cœur de ces élites parisiennes, proches du pouvoir, proches aussi des lieux d'élaboration du savoir.

3. Un relais de première importance

À son retour à Paris en juillet 1788 après un séjour d'un an et demi aux Antilles, son engagement en faveur des colonies ne fut pas seulement politique (contre la suppression du Conseil supérieur du Cap, et pour la reconnaissance de députés coloniaux aux États-Généraux). Plus largement, il souhaitait favoriser l'accroissement et la préservation de la richesse des colonies, au premier rang desquelles se trouvaient les Antilles.

L'action de Moreau de Saint-Méry au sein de la Société royale d'agriculture doit donc être perçue dans ce contexte : car il est très probable qu'il fut à l'origine de la soudaine irruption des questions coloniales dans les publications trimestrielles de la Société. Nous l'avons vu, la multiplication des mémoires coloniaux dans les *Trimestres* commence avec le volume de l'automne 1788 ; c'est-à-dire quelques semaines après le retour de Moreau de Saint-Méry dans la capitale.

Nommé officiellement *correspondant* pendant son absence, lors de la séance du 5 juillet 1787, il semble qu'il ait su mettre à profit son autorité scientifique, puissamment relayée par ses relations, pour marquer de son empreinte le discours de la Société d'agriculture, et pour imposer dans les *Trimestres* tant de mémoires coloniaux dont l'impact sur les paysans français était plus qu'incertain. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ait été porteur, à son retour des Antilles, de certains mémoires coloniaux qui parurent en 1788 ou 1789 : ceux du colon guadeloupéen De Badier, et plus encore ceux du médecin de Sainte-Lucie Cassan que Moreau de Saint-Méry connaissait peut-être personnellement ⁽⁵²⁾, ont tout à fait pu suivre cette voie.

Toujours soucieux d'imposer les colonies à l'ordre du jour des réunions de la Société, l'auteur des *Loix et Constitutions* ne se contenta pas de lire de nombreux discours et d'influencer le choix des mémoires à publier dans les *Trimestres*.

L'une de ses actions les plus remarquables, et d'une portée symbolique extraordinaire, fut peut-être d'obtenir l'attribution d'un « prix de vertu morale » à un libre de couleur de Saint-Domingue, le « vertueux Jean Jasmin », fondateur près du Cap d'un petit hôpital dans lequel il soignait lui-même les Noirs malades et sans ressources. En prononçant publiquement son éloge au cours de la séance du 29 mars 1789, et en obtenant une médaille d'or gravée à l'effigie de cet ancien esclave, Moreau de Saint-Méry plaçait *de facto* Jasmin, Noir des colonies, au rang des autres lauréats français de la Société. Les colonies prenaient par ce geste, elles aussi, valeur d'exemple national. ⁽⁵³⁾

Par ailleurs, Moreau de Saint-Méry fit souvent office d'intermédiaire privilégié entre la Société royale d'agriculture et les Antilles : en 1788, il porta personnellement à Saint-Domingue des graines sélectionnées par son confrère et ami le Marquis de Gouffier ⁽⁵⁴⁾. L'année suivante, il sollicita « au nom des habitants de Saint-Domingue », l'avis des agronomes parisiens sur les qualités propres du coton de Sainte-Marthe ; puis il fit en sorte que leur verdict put bénéficier de quelque écho dans les colonies, en publiant à ses frais un tiré à part de son mémoire assorti du rapport des experts de la Société. ⁽⁵⁵⁾

Il ne nous est parvenu aucun témoignage d'une éventuelle correspondance entre la Société royale d'agriculture et la Chambre d'agriculture du Cap, dont Moreau de Saint-Méry fut *Secrétaire adjoint* ⁽⁵⁶⁾ de 1783 à 1788.

En revanche, il semble que ses liens avec le Cercle des Philadelphes aient favorisé certains contacts. *Associé* du Cercle depuis sa fondation, beau-

frère de ses deux principaux fondateurs, le médecin Arthaud et l'avocat Baudry Des Lozières, Moreau de Saint-Méry était l'intermédiaire idéal, et s'employa, comme le rappelle complaisamment sa *Description topographique de la Partie française de Saint-Domingue*, à établir une correspondance suivie entre les deux institutions.⁽⁵⁷⁾ Si cette correspondance n'a malheureusement pas laissé de traces, la présence dans les rangs des correspondants de quatre Antillais liés de près à ce Cercle⁽⁵⁸⁾, et surtout l'élection du président Auvray au titre de correspondant le 13 octobre 1791, attestent assez de l'importance de ce lien.

Naturellement, l'importance d'un Moreau de Saint-Méry ne doit pas occulter l'existence d'autres relais coloniaux à Paris : en particulier, il est probable que le Jardin du Roi, dont certains membres appartenaient à la Société d'agriculture, ait parfois servi d'intermédiaire entre cette dernière et les colonies. Par exemple, Thouin et Larochevoucault n'avaient pas attendu le polygraphe de Saint-Domingue pour communiquer en séance, et faire imprimer dans les *Trimestres* de 1786, les mémoires de Céré et Duchemin de l'Étang. Mais l'écrasante domination de l'espace antillais dans les publications coloniales de la Société, et l'ensemble des éléments que nous avons mis en lumière signalent assez combien le réseau constitué autour de Moreau de Saint-Méry tant à Paris qu'aux Antilles, était de loin le plus efficace.

Ainsi, parfaitement intégré dans les différents cercles scientifiques et mondains de la capitale, ce dernier semble avoir été l'un des principaux artisans de la construction du discours colonial de la Société royale d'agriculture. Il sut, entre 1788 et 1789, mettre à profit son titre de correspondant, ses relations coloniales, son influence et son crédit, pour inscrire par tous les moyens les espaces coloniaux – et particulièrement l'espace antillais – dans le champ de réflexion des agronomes français.

À partir de l'été 1789, pourtant, les événements révolutionnaires devaient bouleverser cette situation : en favorisant l'irruption des enjeux politiques dans la sphère du savoir scientifique, la Révolution favorisa l'émergence de tensions, de rapports de forces et de données nouvelles, qui transformèrent profondément la nature des relations entre la Société royale d'agriculture et l'espace colonial.

IV. Les conséquences de la Révolution sur le discours colonial de la Société d'agriculture de France, ci-devant Société royale d'agriculture (1790-1793)

L'été 1789 ouvrait l'ère de tous les possibles, et consacrait la suprématie du politique.

Conscient des enjeux de cette période, Moreau de Saint-Méry lui-même homme d'étude et de réflexion, avait pris le parti de se jeter personnellement dans la mêlée des événements parisiens et de prendre pied sur le terrain politique : sacrifiant le savoir à l'action, il fut d'abord élu président de l'Assemblée des électeurs parisiens, puis vice-président de la Commune de Paris, et enfin député à la Constituante. Accaparé par ses fonctions, il fit preuve d'une activité étonnante, distribuant des armes à Paris le 14 juillet 1789, haranguant le roi le 17, favorisant l'élection de La Fayette à la tête de la Garde républicaine et celle de Bailly à la mairie de Paris. ⁽⁵⁹⁾

Naturellement, il lui était impossible, dans ce contexte, de continuer avec la même énergie son action scientifique et mondaine auprès de la Société royale d'agriculture en faveur de la construction et de la diffusion en France du savoir agronomique colonial. D'ailleurs, dès l'été 1789, les mémoires antillais disparurent complètement des *Trimestres*. Ainsi dans les huit derniers *Trimestres* publiés par la Société (automne 1789-automne 1791), la part des colonies revint à un niveau comparable à celui de la période 1785-1787, représentant moins de 1 % en volume des mémoires publiés ; le seul texte concernant l'espace colonial étant celui de Nectoux sur le transport des graines et plantes exotiques, peut-être présenté par Thouin, qui entretenait une correspondance avec ce botaniste. ⁽⁶⁰⁾

Cette concomitance entre l'engagement politique de Moreau de Saint-Méry et la brutale disparition des colonies dans les productions imprimées de la Société d'agriculture, semble souligner encore, s'il en était besoin, le rôle fondamental du personnage dans la construction du discours colonial de cette institution. On pourrait conclure, alors, à une mise en sommeil générale des questions coloniales sur la scène de la Société royale, qui perdait pour un temps son relais colonial le plus dynamique.

Pourtant, si la personnalité, la compétence, la culture et l'influence de Moreau de Saint-Méry firent visiblement défaut dans cette période pour maintenir l'espace colonial à la place qu'il avait gagnée depuis 1788 dans les

Trimestres, il semble que les colonies demeurèrent au cœur des préoccupations de cette Société d'agriculture, cristallisant, notamment, un certain nombre de tensions politiques autour du débat sur l'esclavage colonial.

1. Le débat sur l'esclavage

Abordée en plein enthousiasme révolutionnaire dans les deux derniers *Trimestres* de 1789, la controverse sur l'esclavage pratiqué dans les colonies, point d'intersection entre les questions coloniales, politiques et agricoles, favorisa le déplacement sur le terrain politique du discours colonial de cette institution, révélant par là même l'évolution de certains rapports de force.

À la fin de l'année 1789, Broussonnet – alors secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture – prit prétexte d'un éloge du marquis de Turgot ⁽⁶¹⁾ prononcé lors de la séance publique du 28 décembre 1789, pour prendre parti contre ce particularisme colonial. Il s'adressa en termes vigoureux aux défenseurs de l'esclavage : « on ne doit point, ajoutez-vous, violer le droit de propriété : & celui de liberté, vous le violez bien ! (...) la nature crie à l'homme, sois libre, & vous lui criez tu seras esclave ; votre religion lui dit, l'auteur de la nature est ton seul maître, & vous lui dites, c'est moi qui suis ton maître (...) ». Et de citer, à l'appui de sa diatribe, l'Abbé Raynal : « Qui-conque justifie un si odieux système mérite, du Philosophe, un silence plein de mépris, & du Nègre un coup de poignard » ! ⁽⁶²⁾

Le ton était violent, sans nuance. Il se faisait d'ailleurs l'écho du mémoire du docteur Cassan, qui avait profité de sa description des productions agricoles de l'île Sainte-Lucie pour donner son sentiment sur le sort misérable des esclaves dans les colonies, dénonçant l'insuffisance de leur ration alimentaire, s'emportant contre l'avarice des maîtres qui « laissent aller leurs nègres tout nus », et contre leur propension à les maltraiter avec la plus grande abjection : « Quelle inégalité ! Quelle injustice dans les conditions ! ». Le propos, ici encore publié dans les *Trimestres*, et certainement lu en séance, s'opposait vigoureusement aux cruautés des maîtres, mais sans pour autant – la nuance est d'importance – s'attaquer au principe même de l'esclavage.

On serait donc tenté, à la lecture de ces deux attaques successives de la Société contre les esclavagistes, de reconnaître les signes d'un engagement clair de l'institution contre l'esclavage colonial.

Pourtant, deux remarques nous invitent à nuancer ce jugement.

D'une part, après ces deux prises de position de 1789, les *Trimestres*, qui parurent encore jusqu'en 1791, ne firent plus le moindre écho à cette question, ce qui ne peut manquer de nous surprendre, lorsque l'on sait la violence avec laquelle le débat se déroula sur la scène politique durant toute cette période. ⁽⁶³⁾

D'autre part, une certaine forme de censure sur ce thème n'est pas à exclure, si l'on en croit les coupures faites dans la version manuscrite du texte de Cassan : en 1966, publiant dans les *Annales des Antilles* la version manuscrite de ce mémoire, conservée aujourd'hui aux Archives Nationales ⁽⁶⁴⁾, Gabriel Debien prit soin de souligner les lacunes de la version imprimée. Les passages tronqués, remarquait-il, sont significatifs : ce sont ceux qui traitent de la condition des esclaves.

Et de fait, le manuscrit est beaucoup moins nuancé sur ce thème que sa version imprimée, rejoignant la virulence du discours de Broussonnet que nous évoquions, n'hésitant pas à condamner vigoureusement l'idée même de servitude : « Ô Philosophe, te borneras-tu au bien que tu as fait au blanc, et ne t'occuperas-tu jamais de ce nègre qui doit être à tes yeux l'égal de ceux qui le font esclave ? ». La coupure finale, en particulier, est révélatrice : c'est près d'une page, qui a été supprimée à la conclusion du mémoire dans sa version imprimée, une page dans laquelle le médecin de Sainte-Lucie s'insurgeait des différences de condition qu'il observait entre les esclaves antillais et les paysans français : « On n'aperçoit dans les champs des îles que des êtres abrutis par l'esclavage, ne remuant leurs bras qu'avec regret. Au lieu de voir des hommes que la liberté porte avec ardeur au travail (...) ». Et de conclure, toujours dans la version manuscrite : « Quelque affligeant que soit l'aspect de l'agriculture dans les colonies, nous avons eu le courage d'étudier l'histoire de leurs productions dont les richesses ont envahi l'Europe ». Ainsi, tandis que la version imprimée de ce mémoire se contentait de dénoncer la cruauté des maîtres, la version manuscrite était nettement plus véhémement dans sa critique même des principes de l'esclavage.

Il semble donc qu'une certaine censure ait été exercée sur cette question au sein de la Compagnie : censure qui aurait tronqué le texte de Cassan, et aurait motivé un rappel à l'ordre du secrétaire perpétuel Broussonnet – expliquant son silence sur ce sujet dans les discours publics des années suivantes, alors que le débat faisait rage sur la scène publique. Censure qui, en

fait, aurait instauré une forme de tabou sur ce thème, et peut-être plus largement sur toutes les questions d'agriculture coloniale, consacrant l'irruption du politique et de la morale sur la scène scientifique.

2.L'irruption du politique dans le champ du savoir agronomique

Cette constatation révèle l'existence au sein de la Société royale d'agriculture, de partis adverses, esclavagistes contre abolitionnistes, dont les points de vue étaient par nature inconciliables.

D'une part, la censure que nous venons de mettre en évidence désignait un parti pro-esclavagiste, assez puissant pour imposer le silence aux partisans de l'abolition.

On pense naturellement à Moreau de Saint-Méry qui, s'il n'avait plus le loisir de composer des mémoires agronomiques pour la société d'agriculture ⁽⁶⁵⁾ fit montre en revanche d'une belle activité dans la lutte contre les abolitionnistes : député de la Martinique auprès de la Constituante par les colons résidents à Paris ⁽⁶⁶⁾, membre actif du très esclavagiste *Club Massiac* ⁽⁶⁷⁾, il publia sur ce thème un essai de 75 pages intitulé *Considérations présentées aux vrais amis du repos et du bonheur de la France, à l'occasion des nouveaux mouvements de quelques soi-disant Amis des Noirs.* ⁽⁶⁸⁾ Sans doute, d'ailleurs, était-il déjà à l'origine des coupures faites dans le texte de Cassan à l'été 1789, comme le suggère Gabriel Debien ⁽⁶⁹⁾ ; les passages concernant l'esclavage subsistant dans la version imprimée répondaient d'ailleurs parfaitement à son opinion sur la cruauté des maîtres, qu'il dénonçait souvent. Car Moreau de Saint-Méry, apôtre d'une certaine exception coloniale sur la question des droit de l'homme au nom du réalisme économique, n'était pas le plus extrémiste de ce bord, son attitude étant parfois jugée trop modérée par ses compatriotes ; il fut même obligé de publier en 1790 un volumineux *Mémoire justificatif* pour se défendre des allégations d'un ennemi politique, un certain Charton, qui l'avait accusé d'anti-esclavagisme notoire ! ⁽⁷⁰⁾

Il était en effet des anti-abolitionnistes plus virulents encore, dont certains gravitaient autour de la Société royale d'agriculture, à l'instar de ce Dutrône La Couture, qui avait publié dans le *Trimestre* du printemps 1789 un mémoire sur le vin de canne, et était l'auteur d'un discours raciste et anti-abolitionniste d'une violence extrême. ⁽⁷¹⁾

Enfin, un certain nombre de membres ou de correspondants de la Société royale d'agriculture pouvaient avoir quelque intérêt personnel à peser dans le débat, notamment s'ils étaient propriétaires de plantations antillaises : ainsi, selon Gabriel Debien, des Van Duffel, Noë, Lassus, Vanssay, Montaudouin, Pays du Vau, Sartre ou Demoulceaux, propriétaires aux Antilles, auraient été très liés à la Société d'agriculture ⁽⁷²⁾, et l'on peut légitimement supposer qu'ils surent s'organiser, eux ou d'autres, appuyés par le *Club Massiac*, pour imposer le silence aux publications de la Société d'agriculture sur le thème de l'esclavage.

Face à ce parti esclavagiste apparemment puissant, se trouvaient les tenants d'une abolition rapide de l'esclavage, au nom des principes des droits de l'homme et de l'application de la Constitution nouvelle dans tous les territoires sous domination française. Broussonnet, on l'a vu, n'avait pas hésité à s'en prendre publiquement aux esclavagistes et à contester leurs arguments dans son discours de 1789. Il avait parlé en disciple des Lumières, citant notamment l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, l'Abbé Raynal, qui était par ailleurs lauréat de la Société d'agriculture pour son soutien aux cultivateurs de Guyenne, et son correspondant depuis le 5 mars 1789. ⁽⁷³⁾

Outre Raynal, un autre anti-esclavagiste de premier plan avait ses entrées dans les séances de la Société : l'abbé Grégoire, qui en 1789 était devenu l'un des principaux animateurs de la *Société des Amis des Noirs*, et fut nommé *Correspondant* de la Société le 21 janvier 1790. ⁽⁷⁴⁾ Broussonnet, Raynal et Grégoire n'étaient certainement pas isolés au sein de la Société royale d'agriculture, et sans doute nombre des membres de cette compagnie éclairée n'avaient aucune sympathie pour le système esclavagiste, à l'instar d'un La Rochefoucauld-Liancourt, membre lui-même de la Société des Amis des Noirs.

Ainsi se dessinaient au sein de la Société royale d'agriculture les contours et les points d'appui de deux partis inconciliables et farouchement opposés sur la question de l'esclavage, interdisant pour un temps l'inscription dans le champ du savoir d'un discours serein sur l'agriculture coloniale – par nature esclavagiste en cette fin de XVIII^e siècle – comme s'il était devenu impossible de l'évoquer sans provoquer l'ire de l'un ou l'autre de ces partis.

Pourtant, malgré le silence des *Trimestres*, cette Société demeurait un enjeu pour les prosélytes de l'agriculture coloniale ; et si le réseau constitué

autour de Morau de Saint-Méry entre 1787 et 1789 semblait momentanément assoupi, un autre aspirait à prendre la relève. Plus politique que scientifique, il était né sous influence du *Club Massiac*, à la faveur de ce débat sur l'esclavage touchant à l'essence même de la production agricole coloniale.

3. L'émergence d'un nouveau relais colonial: le Club Massiac et le lobby colonial

Depuis le début des événements révolutionnaires, le lobby colonial parisien, animé par le Club Massiac qui en défendait tous les intérêts, multipliait ses relations avec la Société royale d'agriculture. Notamment, depuis ses débuts, le Club Massiac faisait fréquemment appel aux agronomes de la Société royale pour recueillir leur avis sur divers mémoires concernant l'agriculture coloniale: des mémoires de Dutrône La Couture, de Belin de Ville-neuve, de Brun de la Condamine et de Dutrejet lui avaient ainsi été communiqués, et à la fin de 1790, cette pratique était, semble-t-il, devenue une habitude. ⁽⁷⁵⁾

Surtout, un projet plus vaste s'était fait jour, orchestré notamment par Dutrône La Couture, qui l'exposa dans des mémoires présentés à l'Assemblée Nationale en janvier 1791: outre la revitalisation du réseau des jardins coloniaux, et la création outre-mer d'écoles pratiques d'agriculture et de manufacture, Dutrône La Couture préconisait la création de sociétés d'agriculture dans les différentes colonies, dont la fonction serait de recueillir et de centraliser toutes les informations concernant l'agriculture coloniale et ses spécificités. Ces sociétés correspondraient entre elles, mais aussi avec diverses sociétés savantes de métropole, au premier rang desquelles se trouverait naturellement la Société royale d'agriculture. Ainsi se tisseraient entre les colonies et leur métropole, de « nouveaux liens entre les enfants d'une grande famille », dirigeant « les vues, et les sentiments de tous vers un centre commun ». ⁽⁷⁶⁾

Si au-delà des préoccupations purement agricoles, se manifestaient certaines arrière-pensées politiques (il s'agissait notamment de pousser la Société d'agriculture et tout son réseau de sociétés provinciales à soutenir la cause de l'exception coloniale), force est de constater que ce projet parachevait sur le plan institutionnel une intégration des colonies aux réseaux agronomiques français, que la publication de mémoires coloniaux dans les *Trimestres* de la société d'agriculture n'avait fait qu'ébaucher. Face aux espa-

ces coloniaux, la Société d'agriculture était appelée à assumer officiellement un rôle central déterminant.

Lorsqu'au printemps 1790, Lamoignon de Malesherbes avait fait lecture en séance d'un mémoire dans lequel il préconisait une plus grande centralisation du savoir agricole en France, consistant notamment en l'institution de *Bureaux de correspondance agricole* dans toutes les provinces françaises, le lobby colonial de la Société d'agriculture avait déjà attiré l'attention sur une nécessaire intégration institutionnelle des colonies : Lamoignon de Malesherbes avait en effet été poussé par « des colons qui avaient entendu la lecture du Mémoire dans [les séances de la Société] » à stipuler dans la version imprimée de son mémoire, qu'en parlant des *Provinces françaises*, il avait « certainement entendu que les pays de la domination de la France au-delà des mers y seraient compris » ; de même, il avait dû préciser à quel point cette correspondance serait utile, fructueuse, et combien l'agriculture coloniale était digne de retenir l'attention de tous. ⁽⁷⁷⁾

En 1791, Dutrône La Couture, soutenu par « les Colons députés de Saint-Domingue et de la Guadeloupe » ⁽⁷⁸⁾, était venu réclamer à la Société d'agriculture son soutien officiel pour son projet d'établissement d'un réseau de sociétés agricoles dans l'espace colonial, soutien qui lui fut accordé sans détours dans le discours annuel de Broussonnet prononcé en séance publique le 28 décembre 1791. ⁽⁷⁹⁾

Ainsi, à la fin de 1791, malgré l'absence de mémoires spécifiques dans les *Trimestres*, la Société d'agriculture demeurait une institution importante pour les espaces coloniaux. En outre, une fois la Constituante dissoute (septembre 1791), Moreau de Saint-Méry, détaché auprès du ministre de la justice, avait retrouvé une certaine liberté d'action. Moins surmené, il pouvait envisager de reprendre quelque activité dans les rangs de la Société d'agriculture, dont il fut nommé membre à part entière le 10 novembre 1791. Le 13 octobre 1791, il avait d'ailleurs très certainement favorisé l'élection de deux correspondants à Saint-Domingue, le botaniste Hypolite Nectoux (botaniste du roi à Saint-Domingue) et l'ancien Président du Cercle des Philadelphes, Jean-Baptiste Auvray. ⁽⁸⁰⁾

Pourtant, 1792 devait sonner le glas des ambitions de Moreau de Saint-Méry, de Dutrône La Couture, et de leurs compatriotes.

4, 1792-1793 : la dislocation des réseaux de l'agronomie coloniale ?

D'une part, à partir de la fin de 1791, la publication des *Trimestres* fut interrompue, faute d'un soutien financier clair du gouvernement; et en août 1793, malgré les efforts de l'abbé Grégoire pour l'épargner, la Société royale d'agriculture qui dès 1790 était devenue la *Société d'agriculture de France* ⁽⁸¹⁾, fut dissoute par le décret général de dissolution des académies et sociétés subventionnées du 8 août 1793. ⁽⁸²⁾

D'autre part, tous les membres du *lobby colonial*, propriétaires coloniaux plus ou moins partisans de l'esclavage, devinrent de plus en plus suspects, et furent poussés à l'exil: Moreau de Saint-Méry lui-même dut s'enfuir en Normandie le 8 août 1792, après avoir échappé de justesse à la mort dans une échauffourée près des Champs-Élysées. En novembre 1793, poursuivi, il parvint de justesse à s'embarquer pour les États-Unis. De même, Dutronc La Couture dut choisir l'exil, avant d'être condamné à mort par contumace en l'an III. ⁽⁸³⁾ Le 9 mars 1794, le Club Massiac fut officiellement fermé, et tous ses membres (déjà émigrés pour la plupart), furent décrétés d'arrestation. ⁽⁸⁴⁾ La reconstitution officieuse de la Société d'agriculture sous le nom de *Société des Hommes libres*, à l'instigation de l'Abbé Grégoire ⁽⁸⁵⁾, ne permit donc pas d'éviter la totale dislocation des réseaux coloniaux de la Société d'agriculture de Paris.

Dans le même temps, enfin, les colonies subissaient de plein fouet les conséquences politiques et militaires de la Révolution; Saint-Domingue, en particulier, était le théâtre de combats violents qui ravageaient villes et campagnes, et qui devaient mener à l'indépendance en 1804 d'une colonie exsangue.

Ainsi, le durcissement de la Révolution semblait avoir eu raison des réseaux qui, dans les colonies et à Paris, s'étaient constitués autour de la Société d'agriculture de Paris et avaient œuvré à l'intégration des colonies dans le champ de l'espace culturel des agronomes français. Pourtant, il convient de nuancer quelque peu ce jugement, en signalant le maintien discret des questions coloniales sur la scène agronomique française pendant cette période: par exemple, malgré la disparition des *Trimestres*, on peut relever quelques articles concernant les productions agricoles coloniales dans l'organe officieux de la Société d'agriculture, *La Feuille du Cultivateur* ⁽⁸⁶⁾, qui continuait de paraître: extraits du mémoire de Moreau de Saint-Méry sur le vin d'orange le 14 décembre 1791 ⁽⁸⁷⁾; extraits d'une lettre du botaniste Martin

au Secrétaire de la Société Broussonnet le 20 juin 1792 ⁽⁸⁸⁾; présentation en 1793, par Cadet de Vaux, d'une correspondance échangée avant la Révolution avec une habitante de Saint-Domingue sur le giraumont, le gombo, et divers usages du Maïs ⁽⁸⁹⁾; précisions sur le gombo apportées quelques semaines plus tard par un lecteur du journal ⁽⁹⁰⁾, etc. Néanmoins, à partir de 1794 et jusqu'en 1798, les mentions des colonies disparaissaient presque totalement de ce journal.

Sans doute, d'ailleurs, les liens n'étaient-ils pas tout à fait rompus : Moreau de Saint-Méry en exil à Philadelphie s'appliqua à en renouer certains, autour de son imprimerie-librairie qui servait de point de ralliement à la communauté française et antillaise exilée aux États-Unis. ⁽⁹¹⁾ Et il suffit de consulter le premier volume publié en 1800 par la *Société libre d'agriculture du Département de la Seine*, héritière directe de la Société d'agriculture de France, pour constater un certain renouveau des réseaux coloniaux : autour de Moreau de Saint-Méry, de retour à Paris, apparaissent les noms de Leblond et Martin en Guyane, de Hapel-La-Chenaie en Guadeloupe, de Cossigny et Dupuis à l'Isle de France, et de Barré Saint-Venant, ancienne figure du Cercle des Philadelphes, réfugié en Seine-et-Marne à la suite des troubles de Saint-Domingue. ⁽⁹²⁾ Cette liste de correspondants coloniaux actifs, et la présence dans ce volume d'une soixantaine de pages consacrées à la canne à sucre et au cannelier, rédigées par Moreau de Saint-Méry, Cossigny et Leblond prouvent assez que l'espace colonial, passés les troubles révolutionnaires, retrouvait une place toute légitime au sein de l'espace culturel des agronomes français.

Conclusion

Ainsi, en s'ouvrant au milieu des années 1780 sur le monde extérieur, la Société royale d'agriculture de Paris avait rapidement pris conscience du fait que les colonies pouvaient représenter pour l'agriculture française une source d'innovation et de richesses qu'il convenait de prendre désormais en compte. Par l'ouverture de ses publications trimestrielles à un certain nombre de mémoires traitant des spécificités de l'agriculture coloniale et des potentialités d'une politique globale d'acclimatation appuyée sur le réseau des jardins coloniaux, elle contribua indéniablement à familiariser les agronomes français

aux espaces coloniaux, et à intégrer progressivement l'agriculture coloniale au champ du savoir agronomique français.

Le rôle des correspondants coloniaux, et plus encore, semble-t-il, celui de leurs relais parisiens qui surent user de leur influence et de leurs relations pour placer l'agriculture coloniale sur le devant de la scène agronomique française, fut à l'évidence déterminant. Thouin, et surtout Moreau de Saint-Méry, furent sans doute à l'origine de l'importance croissante prise par les espaces coloniaux (largement dominés par l'ensemble caraïbe) dans les *Trimestres* de la Société d'agriculture à la veille des premiers événements de l'été 1789. La Révolution, en portant le débat colonial sur la scène politique, et en plaçant la question de l'esclavage au cœur de toute réflexion sur l'agriculture coloniale, renforça le réseau organisé autour du médecin parisien Dutrône La Couture, du *Club Massiac* et des députés coloniaux, favorisant l'éclosion de projets institutionnels audacieux, dont l'ambition était d'intégrer officiellement l'agriculture coloniale, avec ses spécificités, à l'édifice centralisateur progressivement mis en place dans différents domaines par la Révolution.

Mais ce mouvement, très solidement articulé autour de la Société d'agriculture, fut momentanément anéanti par le durcissement de la Révolution. Il reprit toutefois tant bien que mal de la vigueur quelques années plus tard, autour de la nouvelle *Société d'agriculture du Département de la Seine*, future *Académie d'agriculture de France*, qui à son tour était appelée à jouer un rôle de première importance dans l'expansion coloniale française du XIX^e siècle.

François REGOURD

Université Michel de Montaigne-Bordeaux III

Annexe. Liste chronologique des mémoires coloniaux publiés dans les Trimestres de la Société royale d'agriculture de Paris (1785-1791)

– La collection des *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société Royale d'Agriculture de Paris* (qui à partir de 1788 deviennent les *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société Royale d'Agriculture*) est composée de 25 volumes publiés à raison d'un par trimestre (hiver, printemps, été et automne ⁽⁹³⁾) entre l'été 1785 et l'automne 1791. Le volume de l'automne 1790 n'a semble-t-il jamais paru. Nous avons pris le parti, dans cet article, de désigner cette

série sous le nom commode – et en usage à l'époque – de *Trimestres* (cote BN: S 17107 à S 17132) ⁽⁹⁴⁾.

– Céré, «Mémoire sur la culture du Riz à l'île de France (communiqué par M. de La Rochefoucauld)», *Trimestre d'été* 1786.

– Duchemin de l'Étang, «Mémoire sur un nouveau fourrage originaire d'Afrique, tiré de la Nouvelle-Angleterre & des îles de l'Amérique, par M. de l'Étang. (Communiqué par M. Thouin)», *Trimestre d'automne* 1786, p. 90-104.

– «Extraits des séances tenues pendant les mois d'Avril & mai 1788»: ces 13 pages sont entièrement occupées par la citation d'extraits d'un mémoire de «M. Cailleau, Garde-magasin général pour le Roi à l'île de France (...)» sur la «dessiccation & la conservation des grains», *Trimestre de printemps* 1788, p. VII-XX.

– De Badier, «Mémoire sur la conservation des Bananes & sur la manière d'extraire la fécule des ignames», *Trimestre d'automne* 1788, p. 13-19.

– Lescallier (Baron Daniel) (Correspondant de la Société, Commissaire ordonnateur à Cayenne), «Mémoire sur les épiceries de l'Inde naturalisées dans la Guiane», *Trimestre d'automne* 1788, p. 28-36.

– De Badier, «Observations sur différentes espèces de cotonniers cultivées à la Guadeloupe», *Trimestre d'automne* 1788, p. 118-131.

– Moreau de Saint-Méry, «Mémoire sur une espèce de coton nommé à Saint-Domingue *Coton de Soie*, ou *Coton de Sainte-Marthe*», *Trimestre d'automne* 1788, p. 132-144; tiré à part avec le rapport des Commissaires de la Société, à Paris, de l'imprimerie de la Veuve D'Houry & Debure, Imprimeurs-libraires de Mgr le Duc d'Orléans & de Mgr le Duc de Chartres, rue Hautefeuille, 1790.

– Abeille, Desmarests & Thouin, «Rapport du Mémoire de M. Moreau de Saint-Méry, sur le coton de soie», *Trimestre d'automne* 1788, p. 145-150.

– Moreau de Saint-Méry: «Addition à la note sur les Serrures de bois dont les Nègres se servent aux Antilles, page 20», *Trimestre d'hiver* 1789, p. XXVII-XXXVI.

– Moreau de Saint-Méry, « Note sur les Serrures de bois, dont les Nègres se servent aux Antilles », *Trimestre* d'hiver 1789, p. 20-24 + planche.

– Moreau de Saint-Méry, « Procédé pour faire le vin d'orange », *Trimestre* d'hiver 1789, p. 29-32.

– Moreau de Saint-Méry, « Mémoire sur la Patate », *Trimestre* d'hiver 1789, p. 43-57.

– Lescallier (Baron Daniel), « Notions générales sur les terres de la Guiane française », *Trimestre* de printemps 1789, p. 20-34.

– Dutrône La Couture (Jacques-François), « Mémoire sur les moyens de faire une liqueur vineuse avec le suc exprimé de la canne-sucrée », *Trimestre* de printemps 1789, p. 71-82.

– Moreau de Saint-Méry, « Observations sur les Animaux utiles aux Colonies françaises, considérés dans leur rapport avec l'Économie rurale & domestique de ces mêmes Colonies », *Trimestre* de printemps 1789, p. 83-136.

– Cassan (Docteur), « Mémoire sur les cultures de l'isle de Sainte-Lucie, contenant des observations sur les productions qui servent à la nourriture des Nègres ; les denrées commerçables des Isles du Vent, leurs produits ; les nouvelles cultures introduites dans les colonies, & sur les moyens de les faire réussir », *Trimestre* d'été 1789, p. 60-109 [édition en 1966 du manuscrit de ce mémoire d'après le manuscrit (plus complet) par Gabriel Debien, « Les cultures à Sainte-Lucie à la fin du XVIII^e siècle », *Annales des Antilles*, 1966, n^o 13, p. 57-84 ; tiré à part in *Notes d'Histoire coloniale*, n^o 103].

– Nectoux, « Observations sur la préparation des envois de plantes & arbres des Indes Orientales pour l'Amérique, et leur traitement pendant la traversée, par M. Nectoux, Jardinier en chef du Jardin du Roi, de Saint-Domingue (communiquées par M. Thouin, associé ordinaire) », *Trimestre* d'hiver 1791, p. 110-123 + planche.

NOTES

1 - Sur les Sociétés d'agriculture, voir notamment : E. Labiche, *Les Sociétés d'agriculture au XVIII^e siècle* (thèse de droit de l'Université de Paris), Paris, 1908 ; Louis Passy, *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France*, tome 1^{er}, 1761-1793, Paris, 1912. Émile Justin, *Les Sociétés royales d'agriculture au XVIII^e siècle (1757-1793)*,

Saint-Lô, 1935; Jean-Marc Moriceau, « Sociétés d'agriculture », in Lucien Bély (éditeur), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, 1996, p. 1169. Que soient en outre remerciés ici Jean-Marc Moriceau et François Sigaut, pour leurs précieux conseils.

2 - Société royale d'agriculture de Paris, *Recueil contenant les délibérations de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Paris, au Bureau de Paris, depuis le 12 mars jusqu'au 10 septembre 1761. Et les mémoires publiés par son ordre dans le même temps*, Paris, 1761, p. 8-9 et 24-26.

3 - Passy (Louis), *op. cit.*, p. 118.

4 - Un certain nombre de mémoires et divers papiers sont cependant encore conservés aux Archives Nationales à Paris (AN): H¹ 1501, H¹ 1503, H¹ 1504, H¹ 1510, et F¹⁰ 222.

5 - « La Société d'agriculture a été loin, dans son origine, d'avoir acquis autant de célébrité et d'avoir fait des travaux aussi utiles que celles de Bretagne, de Rouen, d'Orléans, de Tours et de Limoges. Elle a languï trois ans, de 1760 à 1763, et elle a ensuite totalement interrompu ses séances depuis 1763 jusqu'en 1784. Il n'y a pas à cela de quoi se vanter. »: Mémoire de Berryer fils, Archives Nationales H¹ 1501, cité in Passy, *op. cit.*, p. 183.

6 - *Trimestre d'été 1785*, p. I-IV.

7 - *Trimestre d'été 1785*, p. XIII-XV et XXII.

8 - Jean Boulaine, « L'établissement de la Société royale d'agriculture de France, 1783-1788 », in Académie d'agriculture de France, *Deux siècles de progrès pour l'agriculture et l'alimentation (1789-1989)*, Paris, 1990, p. 54.

9 - Mémoire anonyme de 1784 (AN H¹ 1511), cité in Labiche, *op. cit.*, p. 72-74.

10 - « Tableau de la Société Royale d'Agriculture », in *Trimestre d'été 1788*, p. XXIV-XXX.

11 - « Règlement fait par le Roi, du 30 mai 1788 », in *Trimestre d'été 1788*, p. III-IV.

12 - *Trimestre d'automne 1785*, p. V-VI.

13 - *Trimestre d'été 1785*, p. II-III.

14 - La Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe et la plupart de ses dépendances et surtout Saint-Domingue, joyaux du premier empire colonial français. En 1783, le Traité de Versailles ajouta à cet ensemble l'île de Tobago.

15 - Actuelles île Maurice et île de la Réunion.

16 - L'un pour l'évêque d'Apt Éon, l'autre pour le botaniste Céré (*Trimestre d'automne 1788*, p. VI, VII).

- 17 - On compte à peu près 350 pages sur l'acclimatation de végétaux exogènes, dont une cinquantaine dans le cadre proprement colonial.
- 18 - Sur ces questions, voir Jean Boulaine (1996), *op. cit.*, p. 223-226, et André Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, tomes I et II.
- 19 - André Thouin (1747-1824), occupa cette fonction de l'âge de 17 ans jusqu'à sa mort. Il fut l'une des figures marquantes de l'histoire du Jardin du roi, devenu *Muséum national d'histoire naturelle* en 1793.
- 20 - *Trimestre* d'automne 1789, p. XIX et *Trimestre* d'automne 1791, p. XXV.
- 21 - *Trimestre* d'automne 1789, p. XXIII.
- 22 - Abbé J.-L. Lefebvre, *Compte rendu à la Société d'agriculture de Paris (...)*, Paris, an VII, p. 188-204.
- 23 - *Trimestre* d'automne 1788, p. VII.
- 24 - Voir Abbé Tessier, « Mémoire sur l'importation et les progrès des arbres à épicerie dans les colonies françaises », in *Histoire de l'Académie royale des sciences, année 1789, Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année*, à Paris, de l'Imprimerie Royale, an II, « Mémoires », p. 585-596.
- 25 - In *Trimestre* d'automne 1788, p. 28-36.
- 26 - Sur Hypolite Nectoux, voir Patrice Bret, « Le réseau des jardins coloniaux : Hypolite Nectoux (1759-1836) et la botanique tropicale, de la mer des Caraïbes aux bords du Nil », in Yves Laissus (éditeur), *Les naturalistes français en Amérique du Sud, XVI^e-XIX^e siècles* (Actes du 118^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire des sciences, Pau, 1993), Paris, 1995, p. 185-216.
- 27 - *Trimestre* de l'automne 1788, p. VI.
- 28 - *Trimestre* d'automne 1789, p. XIII. [La correspondance de Joseph Martin avec le Jardin du Roi et les catalogues de ses collections sont conservés dans les manuscrits du Muséum National d'Histoire naturelle, n^o 47, 48, 691 et 953].
- 29 - De Lamoignon de Malesherbes, « Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'Économie rurale en France », in *Trimestre* du printemps 1790, p. 53-55.
- 30 - Pour les références précises des mémoires coloniaux publiés dans les *Trimestres*, on se reportera à la liste chronologique proposée ci-dessous, en annexe.
- 31 - *Feuille du Cultivateur*, mercredi 3 octobre 1792, n^o 79, édition en 9 volumes par l'Abbé Lefebvre, tome II, p. 313-314 (BN S 4627).
- 32 - Il s'agit là de livres coloniales. 150 livres coloniales valaient environ 100 livres de France.
- 33 - *Trimestre* du printemps 1791, p. IX-XXIV.

34 - Cet article se situe en effet dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les savoirs coloniaux et les pratiques scientifiques dans le contexte antillais entre 1664 et 1793 (thèse de Doctorat nouveau régime, sous la direction de Paul Butel, à Bordeaux III).

35 - Jean Fouchard, *Plaisirs de Saint-Domingue. Notes sur la vie sociale, littéraire et artistique*, Port-au-Prince, 1955 ; réédition, Port-au-Prince, 1988. James E. Mac Clellan III, *Colonialism and Science : Saint-Domingue in the Old Regime*, Baltimore-London, 1992.

36 - Sur le Cercle des Philadelphes, voir Blanche Maurel, « Une société de pensée à Saint-Domingue. Le Cercle des Philadelphes au Cap-Français », *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, 1961, p. 234-266 ; et Pierre Pluchon, « Le Cercle des Philadelphes du Cap Français à Saint-Domingue : seule Académie coloniale de l'Ancien Régime », *Mondes et Cultures*, 1985, tome XLV, p. 157-185. Plus complet, Mac Clellan III, *op. cit.*, p. 181-288.

37 - *Prospectus du Cercle des Philadelphes*, de l'Imprimerie royale du Cap, s.d. [1784] (AN Col F³ 81 f. 114-116).

38 - Sur les académies de province en France, voir Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en Province : académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 tomes, Paris-La Haye, 1978 ; réimpression, 2 tomes, Paris, 1989.

39 - *Ces Chambres mi-partie d'agriculture et de commerce avaient été transformées dès 1763 en Chambres d'agriculture*. Celle établie à Saint-Pierre de la Martinique pour les Îles du Vent avait été dédoublée à cette date, créant une Chambre d'agriculture spécifique à la Guadeloupe. [AN Colonies A7 (1758-1760) et A8 (1761-1763)].

40 - Moreau de Saint-Méry (Médéric Louis Elie), *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue* (Philadelphie, 1797-1798), édition revue et complétée à partir du manuscrit par Blanche Maurel et Étienne Taillemite, 3 volumes, Paris, 1984, p. 490-491, 1030, etc. (désormais citée *DPF*).

41 - Ces mémoires, qui témoignent bien souvent également de préoccupations d'ordre politique ou administratif, sont conservés aux Archives Nationales, sous la cote Colonies F³ 124-126.

42 - Bibliothèque Municipale de Bordeaux, Mss n° 1696, XXIX, doc. 46.

43 - Tout au long de son séjour à Sainte-Lucie, Cassan envoya des mémoires de bonne tenue non seulement au Cercle des Philadelphes et à la Société royale d'agriculture, mais aussi à l'Académie de Bordeaux, à la Société royale de Médecine, à l'Académie royale des Sciences, à l'Académie de Marine, et même à l'Académie royale de Stockholm.

44 - Céré et Lescallier furent tous deux élus lors de la séance du 11 janvier 1787

(*Trimestre d'hiver 1787*, p. III-IV.) Moreau de Saint-Méry le fut le 5 juillet 1787 (*Trimestre d'été 1787*, p. IV.)

45 - *Trimestre d'automne 1788*, p. XXI (séance du 18 décembre 1788).

46 - Ils furent tous deux élus lors de la séance du 13 octobre 1791 (*Trimestre d'automne 1791*, p. VI).

47 - Moreau de Saint-Méry, *DPF*, *op. cit.*, p. 497 et 1479.

48 - *Trimestre d'automne 1791*, p. VIII.

49 - La collection de documents (copies et originaux) de cet infatigable historiographe des Antilles françaises est aujourd'hui conservée aux Archives Nationales, sous la côte Colonies F³ (287 cartons).

50 - Sur Moreau de Saint-Méry, voir Anthony Louis Elicona, *Un colonial sous la Révolution en France et en Amérique : Moreau de Saint-Méry*, Paris 1934; et Étienne Taillemite, « Moreau de Saint-Méry », in Moreau de Saint-Méry, *DPF*, *op. cit.*, tome 1, p. VII-XXXVI.

51 - Sur les appartenances de Moreau de Saint-Méry à la Franc-maçonnerie, voir Élisabeth Escalle et Mariel Gouyon-Guillaume, *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques. Contribution à l'étude de la société créole*, Paris, 1993, p. 106, ou la notice biographique rédigée par Alain Le Bihan dans le *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie*, dirigé aux PUF par Daniel Ligou, p. 830-831 (3^e édition 1991). Amiable (*La Loge des Neuf-sœurs*, 1897) et Chevallier (*Histoire de la Franc-maçonnerie française*, 3 volumes, 1974-75) affirment l'appartenance de Moreau de Saint-Méry à la Loge des Neuf-Sœurs dès 1784, mais Daniel Le Bihan ne l'évoque pas. Moreau de Saint-Méry fut en tous cas *Vénérable* de cette loge de 1806 à 1810.

52 - Gabriel Debien affirme, p. 57 de son article de 1966 sur « les cultures de Sainte-Lucie » que Moreau de Saint-Méry « connaissait le Docteur Cassan »; mais il ne cite pas sa source. Il n'est pas à exclure non plus que lors de son dernier séjour à Saint-Domingue (1787- 1788), Moreau de Saint-Méry ait pu avoir accès aux mémoires conservés dans les archives de ce Cercle (auquel était lié Cassan), et qu'il en ait rapporté pour les présenter à la Société royale d'agriculture, de retour à Paris.

53 - Le texte imprimé du texte de sa décoration est conservé aux Archives Nationales, sous la cote Col F³ 95 f.171.

Cette médaille octogonale, attribuée le 29 décembre 1790, autrefois conservée dans la collection *Bordeaux*, fut heureusement reproduite dans l'ouvrage de Louis Passy, *op. cit.*, p. 296. Il est à noter que Moreau de Saint-Méry obtint également du *Cercle des Philadelphes* qu'il décernât en 1789 une autre médaille d'or à Jasmin; mais les administrateurs locaux s'y opposèrent (*DPF*, p. 414). (Sur Jean Jasmin, de son vrai nom Aloou-Kinson, affranchi en 1741, voir *DPF*, p. 1444).

54 - « J'avais remis l'année dernière à Saint-Domingue, à M. de Saint-Romes, des

graines que je tenais de l'amitié de M. le marquis de Gouffier, mon confrère à la Société d'Agriculture de Paris. Celles des roses trémières et de giroflées jaunes ont parfaitement réussi. Les choux-fleurs, les brocolis ont eu le même succès, mais non pas les choux rouges» (*DPF*, p. 1071). [Gouffier, *correspondant* de la Société royale d'agriculture depuis le printemps 1787, en devint associé au printemps 1788 (*Trimestre* de printemps 1788, p. V-VI)].

55 - «Par l'imprimerie de la Veuve D'Houry & Debure, Imprimeurs-libraires de Mgr le Duc d'Orléans & de Mgr le Duc de Chartres, rue Hautefeuille, 1790» (BN Sp 2704).

56 - AN Colonies F3 126 f.470; et *Almanach historique et chronologique de Saint-Domingue, pour l'année commune 1783*, au Cap-François, chez Dufour de Rians, imprimeur breveté du Roi, s.d., p. 105.

57 - «J'ai été assez heureux pour faire adopter (...) à la Société d'agriculture de Paris, une correspondance avec la Société [i.e. le Cercle des Philadelphes]», in Moreau de Saint-Méry, *DPF*, *op. cit.*, tome 1, p. 348.

58 - Cassan était semble-t-il *Associé colonial* du Cercle depuis 1789. Dutrône La Couture, à l'instar de Moreau de Saint-Méry, y fut associés dès les origines. Auvray en fut élu Président en 1789. Selon James E. Mc Clellan, Hypolite Nectoux fut également membre du Cercle (p. 278); son nom n'apparaît pas, en tous cas, dans les listes que nous avons pu consulter à ce jour (1784, 1787, 1789 et 1791).

59 - Étienne Taillemite, «Moreau de Saint-Méry», *op. cit.*, p. XIX; et Elicona, *op. cit.*, p. 60 et suivantes. Louis Passy (*op. cit.*, p. 304), cite une lettre de Bailly remerciant Moreau de Saint-Méry pour son soutien.

60 - BN mss *Nouvelles Acquisitions Françaises*, n° 9545 et 9551.

61 - Le marquis de Turgot, frère aîné du célèbre intendant du Limousin, avait été gouverneur de la Guyane en 1764-1765, lors du terrible échec du projet de peuplement de Kourou.

62 - Broussonet (Secrétaire perpétuel), «Discours prononcé à la Séance publique, tenue à l'Archevêché, le 28 Décembre 1789», in *Trimestre* d'automne 1789, p. 56-57.

63 - La Bibliographie sur ce thème est surabondante. Voir notamment *La Révolution française et l'abolition de l'esclavage, Textes et documents*, 12 tomes, Paris, 1968; et Marcel Dorigny (éditeur), *Les abolitions de l'esclavage, de L.F. Sonthonax à V. Schœlcher, 1793-1794-1848*, Actes du colloque de Paris VIII des 3, 4 et 5 février 1994, Paris, 1995.

64 - Gabriel Debien, «Les cultures à Sainte-Lucie à la fin du xviii^e siècle», *Annales des Antilles*, 1966, n° 13, p. 57-84; tiré à part in *Notes d'Histoire coloniale*, n° 103. (Le manuscrit de Cassan est conservé aux AN sous la cote F¹⁰ 222.)

65 - Il en avait pourtant annoncé plusieurs au début de 1789, et notamment un sur les

«détails de l'administration d'une Manufacture qui a des esclaves pour agents, & nous aurons occasion d'en entretenir cette Société» (*Trimestre d'hiver 1789*, p. 24).

66 - Confirmé par décret du 14 octobre 1789 (Armand Brette, *Les Constituants, liste des députés et suppléants élus à l'Assemblée Constituante de 1789*, Paris, 1897, p. 191).

67 - Fondé en 1789 à Paris, le *Club Massiac* réunissait dans ses réunions la plupart des colons de Paris. Il se distingua particulièrement par sa lutte farouche contre les abolitionnistes, et par des actions de *lobbying* menées auprès de toutes les institutions de la Révolution. Sur ce sujet, consulter la somme de Gabriel Debien, *Les colons de Saint-Domingue et la Révolution. Essai sur le Club Massiac*, Paris, 1953 ; et la synthèse de Marcel Dorigny, «Massiac (Club de l'Hôtel de)», in Albert Soboul (éditeur), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, p. 726-727.

68 - Cet essai fut publié en 1791 (BN Lk9 131). En 1789, Moreau de Saint-Méry publia également des *Observations d'un habitant des colonies sur le « Mémoire en faveur des gens de couleur » adressé à l'Assemblée Nationale par M. Grégoire* (BN Lk9 71).

69 - Debien (*Annales des Antilles*, 1966), *op. cit.*, p. 57.

70 - Moreau de Saint-Méry, *Mémoire justificatif pour M. Moreau de Saint-Méry*, s.l., 1790, 151 pages (BN 4 Lk9 83). Sur cette polémique et ces conséquences, voir Elicona, *op. cit.*, p. 71 et suivantes.

71 - Dutrône La Couture (Jacques-François), *Vues générales sur l'importance du Commerce des Colonies, sur le caractère du Peuple qui les cultive, & sur les moyens de faire la Constitution qui leur convient ; par M. Dutrône La Couture, Docteur en Médecine, Auteur d'un ouvrage qui a pour titre : Précis sur la Canne & sur les moyens d'en extraire le Sucre, &c. &c.*, s.l., 1790 (BN Lk9 96).

72 - Selon Gabriel Debien (*Club Massiac, op. cit.*, p. 254), généralement bien informé, ces propriétaires coloniaux auraient été «membres de la Société d'agriculture». Cependant, les listes et les différentes sources que nous avons pu consulter ne le confirment pas. Comme en outre la référence qu'il donne («Justin, *Les sociétés d'agriculture au XVIII^e siècle*, thèse de droit, Paris, 1938, p. 276») est erronée, il convient de considérer cette information avec une extrême prudence. Une étude sur le patrimoine des membres de la Société d'agriculture confirmerait de toutes façons très certainement la présence de propriétaires coloniaux dans les rangs des membres et des correspondants de la Société, car la possession d'un patrimoine colonial de bon rapport était très fréquente dans ce milieu.

73 - *Trimestre d'hiver 1789*, p. XI.

74 - *Trimestre d'hiver 1790*, p. V.

75 - Debien, *Massiac, op. cit.*, p. 53-254.

76 - Dutrône La Couture (Jacques-François), *Extrait des mémoires que M. Dutrône a*

présentés à l'Assemblée nationale au mois de janvier 1791, tiré du « journal des colonies », Paris, Imprimerie du Cercle social, s.d., p. 2 (BN Lk9 126).

77 - De Lamoignon de Malesherbes, «Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'Économie rurale en France», in *Trimestre* de printemps 1790 ; tiré à part, in-8° de 88 pages, Paris, 1790, p. 92.

78 - La Guadeloupe comptait 5 députés, et Saint-Domingue 6 (pour le détail, voir Brettel, *op. cit.*, p. 187-190).

79 - Broussonet, «Discours prononcé à la Séance publique, le 28 décembre 1791 », in *Trimestre* d'automne 1791, p. 18-47.

80 - *Trimestre* d'automne 1791, p. VI.

81 - Règlement de 1790, intégralement cité in Passy, *op. cit.*, p. 343-349.

82 - Passy, *op. cit.*, p. 414 et suivantes.

83 - Théodore Éloi Le Breton, *Biographie normande*, 3 volumes, 1857-1861.

84 - Dorigny (Marcel), «Massiac (Club de l'Hôtel de)», in Soboul (Albert) sous la direction de, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, p. 727. Et Debien, *Massiac*, *op. cit.*

85 - Passy (Louis), *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France, tome 1^{er}, 1761-1793*, Paris, 1912, p. 417 et 422.

86 - Sur ce journal, qui parut sous ce nom à partir du 6 octobre 1790, et dont les principaux collaborateurs étaient presque tous membres de la Société d'agriculture, voir Janrot (Léon), «La Feuille du Cultivateur, notes sur un journal pendant la Révolution», in *Actes de la Société royale d'agriculture*, 1935, p. 148-160, aimablement communiqué par M. Pierre Zert. Voir également Boulaïne (1996), *op. cit.*

87 - *Feuille du Cultivateur* (édition en 9 volumes par l'Abbé Lefebvre), n° 125 (14 décembre 1791), tome I, p. 497-498.

88 - *Feuille du Cultivateur*, *op. cit.*, tome 2, n° 49 (20 juin 1792), p. 193.

89 - *Feuille du Cultivateur*, *op. cit.*, tome 3, n° 14 (16 février 1793), p. 60 ; n° 25 (27 mars 1793), p. 104 ; et n° 32 (20 avril 1793), p. 131-132.

90 - *Feuille du Cultivateur*, *op. cit.*, tome 3, n° 80 (5 octobre 1793), p. 131-132.

91 - Voir Elicona, *op. cit.* ; et Joseph G. Rosengarten, *French Colonists and Exiles in the United States*, Philadelphie, 1907 (BN 8° Pb4812).

92 - «Liste des Associés correspondants de la Société, par ordre alphabétique des départements», in *Mémoires d'Agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société d'Agriculture du Département de la Seine, imprimés par ordre du Préfet du Département*, tome 1, p. 22-23.

93 - La manière dont les volumes sont reliés dans la collection de la Bibliothèque Nationale est fautive, considérant à tort le trimestre de printemps comme le premier de l'année, et celui d'hiver comme le dernier.

94 - Une liste de l'ensemble des mémoires publiés dans les *Trimestres* se trouve dans Passy, *op. cit.*, p. 451-470.